

Code de conduite

de la société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH

Contenu

1. introduction
2. engagements personnels
 - a. Droits de l'homme et sécurité au travail
 - b. Environnement
 - c. Éthique
3. mise en œuvre des engagements

1. introduction

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'engage à mener une politique environnementale et

d'entreprise respectueuse des droits de l'homme et responsable sur le plan écologique et social. Nous exigeons également de nos collaboratrices et collaborateurs qu'ils respectent les principes de l'entreprise.

les principes d'un comportement écologique, social et éthique et qu'ils les intègrent dans la culture de l'entreprise.

soient intégrés dans la culture d'entreprise. Nous considérons ces valeurs comme une base essentielle

de notre activité. Nous nous engageons donc à respecter les règles suivantes en tant que respecter les exigences minimales obligatoires de notre activité commerciale. Dans la mesure où la législation en vigueur impose des exigences plus strictes, c'est bien entendu la loi qui s'applique. réglementation la plus stricte.

Le code de conduite s'appuie sur les lois et réglementations nationales, notamment sur

la loi sur les obligations de vigilance de la chaîne d'approvisionnement (LkSG), ainsi que des conventions internationales, telles que

la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les lignes directrices sur les droits de l'enfant et la conduite des entreprises, les lignes directrices des Nations unies sur les Économie et droits de l'homme et les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail.

2. les engagements volontaires

a. Droits de l'homme et sécurité au travail

- Respect de la dignité humaine

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH respecte les droits généraux de la personne et de l'homme.

droits de l'homme. La violence, l'intimidation, le mobbing et le harcèlement sexuel n'ont pas lieu pas

- Interdiction du travail des enfants

Aucune personne de moins de 15 ans ou en âge d'être scolarisée n'est employée.

ne sont pas employées.

Si des enfants sont trouvés au travail, la société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche

GmbH prendra des mesures pour remédier à la situation et permettre aux enfants de fréquenter une école.

permettre d'aller à l'école.

Les travailleurs de moins de 18 ans ne seront affectés qu'à des travaux autorisés et

ne sont pas préjudiciables à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité. Des dispositions particulières

règles de protection sont respectées.

- Exclusion du travail forcé et de l'esclavage

Le travail forcé, l'esclavage ou un travail comparable sont interdits. Tout travail

a lieu de plein gré et sans menace de sanction.

Les collaborateurs peuvent à tout moment mettre fin au travail ou à la relation d'emploi,

la rétention de documents sensibles ou de salaires n'a pas lieu.

En outre, il n'y a pas de traitement inacceptable des travailleurs, tel que le harcèlement psychologique, le harcèlement sexuel ou le harcèlement moral.

dureté, le harcèlement sexuel ou personnel ou l'humiliation. Lors de l'engagement ou de l'utilisation de

de sécurité, aucune personne n'est soumise à des traitements inhumains ou dégradants.

traitées ou lésées, ni porté atteinte à la liberté d'association.

Le droit des travailleurs de constituer des organisations de leur choix, de s'y affilier et de

de mener des négociations collectives et de faire grève est respecté.

Les travailleurs ne sont pas discriminés du fait de la création, de l'adhésion ou de l'affiliation à une organisation.

discrimination à l'encontre d'une telle organisation.

- Interdiction de la discrimination

La discrimination - c'est-à-dire tout traitement défavorable, toute humiliation et toute inégalité de traitement,

par exemple en raison de l'origine nationale et ethnique, de l'origine sociale,

de santé, de handicap, d'orientation sexuelle, d'âge, de sexe, de convictions politiques, de religion ou de convictions religieuses.

l'opinion, la religion ou les convictions - ne sont pas prises en compte, sauf si elles sont justifiées par les

justifiée par les exigences de l'emploi. La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH

respecte la dignité personnelle, la sphère privée et les droits de la personnalité de chacun.

- Rémunération équitable

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH verse un salaire équitable et ne pratique pas de discrimination salariale.

une rémunération inégale pour un travail de valeur égale.

La rémunération est au moins égale au salaire minimum légal national ou aux normes

normes minimales en vigueur dans le secteur, le montant le plus élevé étant retenu. La société Dillinger

Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'efforce de veiller à ce que la rémunération soit suffisante pour couvrir les frais de subsistance.

couvrir les frais de subsistance habituels et de constituer un minimum de réserves.

se constituer des réserves.

Toutes les prestations prévues par la loi sont accordées aux travailleurs.

Aucune retenue sur salaire n'est effectuée à titre de sanction.

- Préservation des bases naturelles de la vie

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH ne prélève pas de ressources naturelles en violation de droits légitimes.

droits, des terres, des forêts ou des eaux dont l'exploitation assure la subsistance de personnes

assure la sécurité de l'environnement. Les modifications nocives du sol, la pollution des eaux et de l'air,

Les émissions de bruit et la consommation excessive d'eau ne sont pas tolérées si elles nuisent à la santé des personnes.

nuit à la santé des personnes, altère les bases naturelles de la production de nourriture

ou l'accès à de l'eau potable ou à des installations sanitaires de qualité.

des installations sanitaires.

- Horaires de travail équitables

Les horaires de travail sont conformes à la législation en vigueur ou aux normes du secteur et ne dépassent pas

ne dépassent pas 60 heures par semaine, heures supplémentaires comprises. Les collaborateurs au moins un jour de congé par semaine de sept jours et des jours de vacances conformément à la loi conformément à la législation en vigueur.

b. Environnement

- Traitement du mercure et des polluants organiques persistants

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'engage à respecter les obligations de la LMS.

LkSG les obligations de la Convention Minimata concernant le mercure

du 10 octobre 2013 ainsi que de la Convention de Stockholm sur les POP.

polluants organiques persistants (Convention POP) du 23 mai 2001

- Gestion des émissions atmosphériques

Les émissions provenant des processus d'exploitation (émissions d'air et de bruit) respectent les limites légales.

respectent les valeurs limites. Avant d'être rejetées, elles sont typifiées, contrôlées de manière routinière,

vérifiées et, si nécessaire, traitées afin de rendre les émissions non dangereuses. Le site

Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'efforce de trouver des solutions économiques pour réduire les émissions.

de minimiser les émissions.

- Traitement et évacuation des eaux usées

Les eaux usées provenant des processus d'exploitation, des processus de fabrication et des installations sanitaires sont traitées avant d'être rejetées.

rejetées ou éliminées sont typifiées, surveillées, contrôlées et, si nécessaire, traitées de manière à ce que

de sorte que les eaux usées n'aient pas d'impact négatif sur les personnes et l'écosystème

ne provoque aucune nuisance. En outre, la société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'efforce de réduire la

réduire la production d'eaux usées.

- Traitement des déchets

Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH suit une approche systématique,

afin d'identifier, de gérer, de réduire et d'éliminer de manière responsable les déchets solides.

éliminer ou recycler. Les effets néfastes sur l'environnement et les collaborateurs

sont évités dans la mesure du possible. Les interdictions d'exporter des déchets dangereux prévues par la convention de Bâle

Convention du 22 mars 1989, dans sa version actuelle, sont respectées. Produits chimiques ou d'autres matériaux qui présentent un risque s'ils sont libérés dans l'environnement, sont identifiés et gérés de manière à ce que, lors de leur manipulation, de leur transport, au stockage, à l'utilisation, au recyclage ou à la réutilisation et à la manipulation de ces substances.

L'élimination, la sécurité est garantie.

- Manipulation de substances dangereuses

Les substances qui entraînent des effets aigus sur la santé des personnes ou qui sont dangereuses pour l'environnement sont gérées de manière à éviter les risques.

L'environnement est géré et éliminé de manière à éviter tout effet néfaste.

effets sur les personnes et l'environnement.

- Consommation de matières premières et de ressources naturelles

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH réduit ou évite l'utilisation et la consommation de ressources naturelles.

consommation de ressources de toute nature, y compris l'eau et l'énergie, dans la mesure du possible.

Cela se fait soit directement sur le lieu de production, soit par des procédés et des mesures, par exemple en modifiant les processus de production et de maintenance ou les procédures au sein de l'entreprise.

l'entreprise, par l'utilisation de matériaux alternatifs, par des économies, par le recyclage.

ou par le recyclage ou la réutilisation des matériaux.

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique.

et de minimiser la consommation d'énergie.

Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'assure que les matériaux utilisés proviennent de sources responsables.

proviennent de sources responsables.

c. Éthique

- Concurrence loyale

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'engage en faveur d'une concurrence loyale, axée sur les performances.

concurrence loyale et respecte les normes d'activité commerciale loyale, de publicité loyale et de

de la concurrence loyale, y compris les lois antitrust en vigueur. En particulier, elle prend

Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH ne participe pas à des accords et autres activités,

qui influent sur les prix ou les conditions, ni à des accords par lesquels les clients sont empêchés de

à restreindre leur liberté de fixer leurs prix et autres conditions de vente.

de déterminer de manière autonome leur liberté de revente.

- Confidentialité/protection des données

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'engage, en ce qui concerne la protection des informations confidentielles aux attentes raisonnables de son donneur d'ordre, des fournisseurs, clients, consommateurs et employés.

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'engage, en matière de protection des données des informations confidentielles aux attentes raisonnables de son donneur d'ordre, des

fournisseurs, clients, consommateurs et employés. La société Dillinger Fabrik

Gelochter Bleche GmbH respecte, lors de la saisie, de l'enregistrement, du traitement,

transmission et la communication d'informations personnelles, les lois sur la protection des données et de la sécurité de l'information et des réglementations officielles.

Les données de l'entreprise, les secrets industriels et commerciaux issus de la collaboration avec la Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH sont strictement gardés secrets et protégés contre protégés contre tout accès non autorisé.

- Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sont respectés ; le transfert de technologie et de savoir-faire se fait

sont effectués de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle et les informations sur les clients.

sont protégés.

- Intégrité, corruption, prise d'avantages

Les normes d'intégrité les plus élevées sont appliquées dans toutes les activités commerciales. Le site

Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH applique une politique de tolérance zéro en matière d'interdiction de toute

formes de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds, ainsi que d'acceptation de

ou l'octroi de cadeaux

3. mise en œuvre des engagements volontaires

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'engage par le présent document à respecter

à respecter les exigences susmentionnées et à les communiquer à ses collaborateurs,

à les communiquer aux mandataires et aux sous-traitants dans des termes compréhensibles pour ces derniers.

- Mécanismes de plainte

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH permet aux collaborateurs d'accéder à des procédures de plainte qui garantissent la confidentialité de l'identité et une protection efficace contre les abus.

garantissent une protection contre les discriminations.

- Contrôle de la conformité

La société Dillinger Fabrik Gelochter Bleche GmbH s'efforce d'identifier les risques au sein de ses chaînes d'approvisionnement et de prendre des mesures appropriées.

identifier ainsi que de prendre des mesures appropriées. En cas de suspicion de violation

ainsi que pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement présentant des risques élevés, Dillinger Fabrik

Gelochter Bleche GmbH informera les clients concernés des faits et des mesures prises.

les mesures prises